

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-0660 du 27/02/2023

Arrêté du 27 février 2023

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, À LA HORS CLASSE

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation et nomination d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, à la hors classe.

Date d'application : 01/04/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, A LA HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, A LA HORS CLASSE



ARRÊTÉ

portant affectation et nomination d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, à la hors classe

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 8 juin 2022 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'instruction du bureau SPIB-1B n° 2022/11/3714 du 28 novembre 2022 relative au référentiel des structures comptables au 31/12/2023 ;
- Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, dont le nom suit, est nommé inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, et affecté en cette qualité dans les fonctions et conditions ci-dessous indiquées :

Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Grade-Echelon Date de prise de rang	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Grade-Echelon Date de prise de rang Date d'effet
VULLIET	EMMANUEL	000002309465	IDIV FIP CN04 01/10/2017	63	DDFIP CREUSE SGC LA SOUTERRAINE - C3	63	DDFIP CREUSE SGC GUERET- C2	IDIV FIP HORS CL 02 01/10/2020 01/04/2023

Article 2 : Les modalités de prise en charge des frais de changement de résidence de l'intéressé sont appréciées par la direction d'ancienne affectation dans les conditions fixées à l'article 19§1 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 pour les changements de résidence à l'intérieur du territoire métropolitain.

Article 3 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 27 FÉVRIER 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT,
CHEF DU PÔLE MOBILITÉ INTERNE DES A+ ET A
BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

NICOLAS CARON

BOFIP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Jérôme Fournel	